

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
17 DEC. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2020-57 du Comité syndical du vendredi 4 Décembre 2020

PRIX DE LA TRES PETITE ENTREPRISE (TPE) 2020 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HERAULT

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 Décembre 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 27 Novembre 2020.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX ; Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Claude REVEL, Claude VALERO,
Etaient également présents :	Françoise OLIVIER,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 19 - Votants : 18	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Alors que le tissu économique local est constitué à plus de 95% de Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés), aucun prix ne valorisait jusqu'à présent leur travail et leur investissement.

Face à ce constat, l'Agence économique du Sydel du pays Cœur d'Hérault et le Club pour la Croissance et la Réussite des Entreprises de Méditerranée (CCREM) ont fondé, en 2003, le « Prix de la TPE ». Depuis, chaque année, ils organisent cette manifestation avec le soutien d'autres structures telles que la CCI Occitanie mais également la Fédération des Jeunes Chambres Économiques d'Occitanie (JCE Occitanie) et les Femmes Chefs d'Entreprises (FCE). Leur objectif commun est d'œuvrer pour le développement économique local.

Compte-tenu de l'actualité liée au COVID-19 et afin de s'adapter au contexte économique et sanitaire actuel, le Prix de la TPE change exceptionnellement son format. Cette année, les entreprises seront récompensées sur les territoires de l'Hérault et de la Haute-Garonne sur des critères de performance, de citoyenneté et de qualité à travers cinq trophées :

1. TROPHEE « ÊTRE », qui récompense le chef d'entreprise qui sait réussir malgré l'adversité, qui sait cultiver sa capacité de résilience grâce à son parcours de vie, des difficultés rencontrées, des expériences capitalisées. Être résilient.
2. TROPHEE « FAIRE » qui récompense le produit et/ou l'entreprise qui sait montrer l'exemple pour faire face à la crise quelle qu'elle soit.
3. LE PRIX « PILOTER » distingue plus que jamais la capacité à réagir et se projeter ainsi que son équipe vers l'avenir, avec un cap ferme.

4. LE NOUVEAU PRIX : « AGILITE » récompense la capacité d'une entreprise à rebondir et à s'adapter au contexte, à considérer les nouvelles contraintes et les nouveaux usages pour être innovante et compétitive sur les marchés du monde d'après.
5. LE PRIX DE LA TPE récompensera l'entreprise reconnue unanimement par le jury.

Considérant,

Qu'il convient de conclure un accord de partenariat avec le porteur de l'organisation du Prix de la TPE qu'est la CCI HÉRAULT (Voir projet de convention en annexe).

Que cet accord sera conclu au minimum pour 1 an avec reconduction expresse.

Que la participation financière du SYDEL s'élève à 3000 Euros pour l'année 2020, ces crédits étant inscrits au Budget principal du SYDEL,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 13 Novembre 2020,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Valider le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle et des éventuels renouvellements.

Saint André de Sangonis, le 7 Décembre 2020

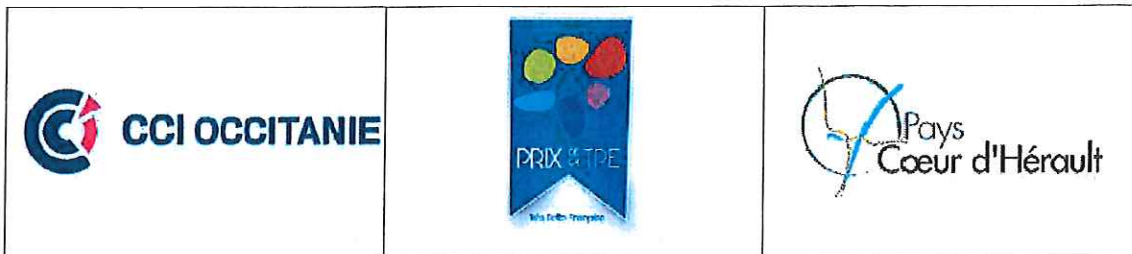
Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Décembre 2020

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 7 Décembre 2020
Transmise le 7 Décembre 2020



CONVENTION ANNUELLE RELATIVE AU SOUTIEN ECONOMIQUE
DANS LE CADRE DU 18^e PRIX DE LA TPE 2020

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

17 DEC. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault,
sis Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue - 9, rue de la Lucques - 34725 Saint André de Sangonis
Représentée par Monsieur Jean-François SOTO, Président

Ayant tous pouvoirs pour agir à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « LE PARTENAIRE »

ET

Le Comité d'organisation du Prix de la TPE représenté par La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie, Sise 99 Impasse Adam Smith, 34470 Pérols, Représentée par son 1^{er} Vice-Président en exercice, Monsieur André DELJARRY

Ayant tous pouvoirs pour agir à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « LA CCI OCCITANIE »



En vertu de la Délibération n° du Comité syndical du SYDEL du 2020

Il a été convenu ce qui suit

Préalablement aux présentes, les parties déclarent ce qui suit.

En ce qui concerne le prix de la TPE et la CCI Occitanie.

Alors que le tissu économique local est constitué à plus de 95% de Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés), aucun prix ne valorisait jusqu'à présent leur travail et leur investissement.

Face à ce constat, l'Agence économique du Sydel du pays Cœur d'Hérault et le Club pour la Croissance et la Réussite des Entreprises de Méditerranée (CCREM) ont fondé, en 2003, le « Prix de la TPE ».

Depuis, chaque année, ils organisent cette manifestation avec le soutien d'autres structures telles que la CCI Occitanie mais également la Fédération des Jeunes Chambres Économiques

d'Occitanie (JCE Occitanie) et les Femmes Chefs d'Entreprises (FCE). Leur objectif commun, œuvrer pour le développement économique local.

Compte-tenu de l'actualité liée au COVID-19 et afin de s'adapter au contexte économique et sanitaire actuel, le Prix de la TPE change exceptionnellement son format. Cette année, les entreprises seront récompensées sur des critères de performance, de citoyenneté et de qualité à travers cinq trophées :

1. Trophée « Être », qui récompense le chef d'entreprise qui sait réussir malgré l'adversité, qui sait cultiver sa capacité de résilience grâce à son parcours de vie, des difficultés rencontrées, des expériences capitalisées. Être résilient.
2. Trophée « Faire » qui récompense le produit et/ou l'entreprise qui sait montrer l'exemple pour faire face à la crise quelle qu'elle soit.
3. Le Prix « Piloter » distingue plus que jamais la capacité à réagir et se projeter ainsi que son équipe vers l'avenir, avec un cap ferme.
4. Le nouveau Prix : « Agilité » récompense la capacité d'une entreprise à rebondir et à s'adapter au contexte, à considérer les nouvelles contraintes et les nouveaux usages pour être innovante et compétitive sur les marchés du monde d'après.
5. Le Prix de la TPE récompensera l'entreprise reconnue unanimement par le jury.

Au fil des années, le Prix de la TPE a pris de l'envergure et c'est bien implanté sur les territoires de l'Hérault et de la Haute-Garonne.

La CCI Occitanie est le support administratif et financier du Prix de la TPE et le pilotage effectif est confié à CCI Hérault ainsi qu'au Comité de pilotage.

En ce qui concerne Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault est aujourd'hui une institution incontournable portant des politiques publiques de premier ordre. De l'aménagement du territoire aux politiques de santé, de la promotion de la destination touristique et culturelle à la vie économique locale, de l'élaboration des politiques environnementales ou liées à l'agriculture et à la forêt... le Pays est le lieu de convergence des enjeux de ce territoire composé des 3 communautés de communes (Clermontais, Lodévois et Larzac, Vallée de l'Hérault)

C'est aussi la structure idéale pour la contractualisation avec l'Etat, la Région ou le Département, l'échelle pertinente pour mobiliser les fonds européens, le lieu de rencontre et de coopération pour tous les élu-e-s du territoire

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un Etablissement Public Administratif sous forme de Syndicat mixte «ouvert élargi».

Il s'appuie sur le Pôle de développement économique pour porter le projet stratégique de développement économique Territorial et sa mise en œuvre

Il est identifié comme l'interface privilégiée pour la réflexion sur les politiques publiques d'accompagnement du développement économique. Il participe à l'attractivité économique du Territoire, en charge de développer l'économie locale et d'animer la vie économique et les réseaux d'acteurs. Il agit en synergie avec les missions des services économiques des 3 Communautés de communes et s'appuie sur les ressources et l'écosystème local.

Fortement impliqué dans les réseaux régionaux, mobilisé sur le développement de l'entrepreneuriat et l'innovation, il développe une palette de services et de fonctions de détection, d'accompagnement, de simplification et de facilitation pour les entreprises, les salariés et les partenaires économiques du Cœur d'Hérault.

Pôle de proximité pour tous les acteurs économiques du Cœur d'Hérault, qu'ils soient porteurs de projet, entreprises, salariés et partenaires économiques de la création et du développement d'entreprises, il assure :

- des missions d'ordre général de coordination, de représentation et d'animation de la vie économique
- le portage d'actions opérationnelles à destination des entreprises, porteurs de projets et des acteurs économiques.

Impliqué auprès des entreprises et de leur dirigeant, le Pôle de développement économique valorise et fait reconnaître « la TPE » comme véritable acteur et levier de l'économie des territoires. Il est d'ailleurs à l'origine du Prix de la TPE.

Fortes de valeurs communes, et partageant les mêmes objectifs, les parties se sont rapprochées afin de permettre l'organisation du 18^e Prix de la TPE dans les conditions ci-après rappelées.

Ceci étant déclaré, il est passé à la présente convention annuelle de soutien économique.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'encadrer les relations entre les parties dans le cadre de l'organisation de la 18^e édition du Prix de la TPE qui se déroulera en 2020 pour se clôturer par une cérémonie finale au palais des Congrès « *Le Corum* », le 11 décembre 2020.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue dans le cadre de l'organisation de la 18^e édition du Prix de la TPE qui se déroule du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Elle prendra effet au jour de sa signature et cessera de produire ses effets le 31 décembre 2020 à minuit.

Elle ne pourra être résiliée, unilatéralement, par chacune des parties, que pour juste motif.

La résiliation sera notifiée par le demandeur à l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, et avec un préavis d'au minimum un (1) mois sous réserve qu'aucune contrepartie convenue n'ait été commencée à être exécutée (ex. : Impression des supports de communications avec les logos des partenaires...).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 3.1 – Engagements du comité d'organisation du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE 2020 est co-organisé par :

- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute Garonne
- ⇒ Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault qui regroupe les Communautés de communes du Clermontais, Lodévois&Larzac, et de la Vallée de l'Hérault
- ⇒ LE CLUB POUR LA CROISSANCE ET LA REUSSITE DES ENTREPRISES DE LA MEDITERRANEE (CCREM)
- ⇒ L'association des Femmes Chefs d'Entreprise
- ⇒ La Jeune Chambre économique (JCE)

Le Comité d'organisation du Prix de la TPE s'engage SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Insertion de vos outils de communication : (documents publicitaires, flyers de l'entreprise, cadeaux, goodies...) dans le "porte document" aux couleurs du Prix de la TPE remis à tous les candidats et les personnes présentes lors des remises Départementales.
- Présence de votre logo sur les invitations départementales et l'invitation à la Finale Régionale.
- Présence de votre logo sur les diaporamas départementaux et de la Finale Régionale.
- Présence de votre logo sur le mur de logos réalisé pour la Finale Régionale.
- Invitations aux deux cérémonies : les Départementales et la Finale Régionale du Prix de la TPE.
- Citation et rappel de votre partenariat lors :
 - Des remises Départementales.
 - De la remise Finale Régionale.
- Invitation à remettre un prix aux lauréats
- Réseaux sociaux : présence sur la page Facebook et LinkedIn du prix.
- Site internet : présentation du partenaire sur le site internet + (1500 caractères -espaces non compris-) + photo + interview du président du partenaire

Article 3.2 – Engagements du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

La structure s'engage à verser une participation pour l'année 2020 de 3 000 euro NET accordée à la CCI OCCITANIE en procédant à un virement dès signature de la présente convention accompagnée du budget prévisionnel de la 18ème édition du Prix la TPE

La CCI s'engage à remettre le bilan qualitatif et financier

BANQUE POPULAIRE DU SUD				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE TERRITORIALE HERAULT				
32 GRANDE RUE JEAN MOULIN 34944 MONTPELLIER CEDEX 9				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1660 7002 5138 1217 8990 479		BIC (Bank Identification Code) CCBPFRRPPPG		
Code Banque 16607	Code Guichet 00251	N° du compte 38121789904	Clé RIB 79	Domiciliation/Paying Bank BPS MONTP. ENTREPRISE

La structure fournira son logo (quadri, 300 dpi) et 5 lignes de rédactionnel de présentation

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Chaque partie s'engage à faire respecter, par ses propres adhérents ou salariés, les règles mises en place par la présente convention, et ce pour chaque action menée par les parties en exécution de ladite convention de partenariat.

Par ailleurs, chaque signataire s'engage à agir conformément aux bonnes pratiques financières, aux règles de bonne foi et au respect d'autrui.

Le respect de cette clause est une condition essentielle à l'exécution de la présente convention. Le non-respect de la clause entraînerait, de fait, la rupture de la présente convention sans préavis.

ARTICLE 5 - OBLIGATION DE LOYAUTE RENFORCEE

Les parties sont tenues d'une obligation de loyauté renforcée. Ainsi, au vu de l'esprit et des termes du contrat, les parties s'engagent à exécuter de bonne foi leurs obligations et à privilégier l'esprit de partenariat.

A ce titre, les parties conviennent de toujours passer par l'intermédiaire de la personne ressource, dans chacune des structures, pour communiquer entre elles, ou à défaut de faire le nécessaire pour se tenir informé.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Pendant la durée de l'exécution des présentes, les parties s'engagent à assurer chacune pour leur part, la responsabilité de leurs divers engagements et activités.

ARTICLE 7 : LITIGES ET CONTESTATIONS

Les partenaires s'engagent à recourir à tous moyens propres afin de trouver une solution amiable à d'éventuels litiges pouvant survenir dans l'interprétation ou l'application des clauses de la présente convention avant de soumettre leur différend devant la juridiction compétente, à savoir le Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à MONTPELLIER,
Le 11/09/2020,

SUR CINQ (5) PAGES
Sans renvoi, ni mots nuls, ni ligne barrée

*En deux (2) exemplaires originaux
Un pour Chacune des parties*

Pour le comité d'organisation représenté par
la CCI Occitanie

Pour le SYDEL Pays Cœur d'Hérault

M. André DELJARRY

M. Jean-François SOTO

